



**Madame Danièle LANGLOYS**

Présidente

AUTISME FRANCE

1175, Avenue de la République

06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Paris, le 11 Avril 2013

*Anne* Madame la Présidente,

VALÉRIE  
LÉTARD

ANCIENNE MINISTRE

SÉNATRICE DU  
NORD

PRÉSIDENTE DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMÉRATION  
VALENCIENNES  
MÉTROPOLE

Par courrier en date du 19 mars 2013, vous avez souhaité me faire part de la légitime inquiétude quant à l'annonce de l'adoption de l'amendement n° 274 par l'Assemblée nationale, sur proposition d'un certain nombre de députés du groupe socialiste, dans le cadre du débat sur le projet de loi de refondation de l'école de la République. Cet amendement ouvre la possibilité pour la communauté éducative d'un établissement scolaire de saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur la situation d'un enfant scolarisé dans cet établissement, afin de demander une révision des notifications de l'accompagnement de cet élève en cours d'année scolaire.

Dans le contexte actuel où de nombreuses familles d'enfants en situation de handicap peinent à obtenir pour leur enfant l'accompagnement scolaire adapté qui lui serait nécessaire, il est certain qu'une telle disposition était de nature à déclencher une réaction très vive des familles et des associations, réaction à laquelle je ne peux que m'associer.

En réponse à une question d'actualité posé par mon collègue, Daniel Fasquelle, Député du Pas-de-Calais, à l'Assemblée Nationale le 19 mars dernier, le Ministre de l'éducation nationale, Monsieur Vincent Peillon, a admis que la rédaction adoptée par l'Assemblée demandait à être "reformulée" afin d'assurer le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap et a laissé le soin au Sénat de revenir sur ce dispositif.

J'ai immédiatement alerté mes collègues sénateurs du Groupe UC-UDI membres de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, dont Catherine MORIN-DESAILLY, qui auront à examiner ce texte dans les prochaines semaines et nous ne manquerons pas de demander la suppression de cet amendement et la réécriture de cette disposition.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

*fran à Ulys*

  
Valérie LÉTARD